

À MARQUISE, LA TERRE DES 2 CAPS S'INCRIT DANS LE PAYSAGE DES PAYS

Le Schéma de cohérence territoriale sacralise la Terre des 2 caps

► Morgan RAILANE

Après Saint-Omer il y a près de deux ans, avant Boulogne-sur-Mer et le Calais en cours de réflexion, le Pays Terre des 2 caps affiche son identité entre deux agglomérations portuaires. Bassin carrier, arrière-pays de bocage et façade littorale d'une rare beauté, la Terre des 2 caps s'appuie sur un impératif : la préservation du patrimoine naturel doit cohabiter avec le développement touristique. Tour d'horizon des problématiques d'un territoire.

Vite : avant que n'arrive la réforme des collectivités, les élus de la communauté de communes Terre des 2 caps ont anticipé à plus d'un titre pour sanctifier leur Pays. Depuis deux ans, la communauté de communes travaille à se donner la visibilité adéquate à travers la réalisation de son siège en bordure d'autoroute. Celui-ci sera inauguré en juin prochain avec l'équipement nautique et la salle de lutte qui accompagnent le bâtiment administratif. A quelques dizaines de mètres, une nouvelle gendarmerie prend

également sa place. Devant la nouvelle zone, des logements sont sortis de terre. Le centre de gravité du territoire se positionne ainsi à deux pas de la voie principale (l'A16) et regarde vers la mer tout en gardant un œil vers les terres d'arrière-pays. La CC Terres des 2 caps a obtenu, en 2002, de réaliser un Scot à l'échelle de son territoire. Un cas dans le Pas-de-Calais. Aujourd'hui, le Schéma de cohérence territoriale de la Terre des 2 caps est en cours. L'enquête publique a été lancée et les travaux des élus et des techniciens s'enchaînent. Depuis l'été 2009, la finalisation des documents occupent



Michel Niemann, président de la commission d'enquête publique relative au Scot de la Terre des deux caps.

les services de la jeune communauté de communes Terre des 2 caps, logée entre le Calais et le Boulonnais. Un travail long et minutieux qui doit donner au Pays ses grandes lignes de développement pour les prochaines décennies. Au centre de la réflexion des acteurs, les paysages et leurs perspectives. Ce qui caractérise le mieux ces terres d'entre deux qu'est le Pays de Marquise, ce sont ses paysages. Le rapport de présentation "paysager" du Scot le dit clairement, "Les caractéristiques de la Terre des 2 caps sont un témoignage sur l'histoire

géologique, les sociétés rurales et industrielles et les systèmes économiques pratiqués. Cet espace n'est pas immobile, se transforme, continue à évoluer comme les communautés d'hommes qui ont contribué à le créer et qui l'entretiennent. Le territoire de demain sera comme celui d'hier, le résidat d'une composition de signes complexes – économiques, géographiques, environnementaux... – qui doivent trouver des résonances communes au travers des orientations du Scot, où la dimension paysagère sert de ligne directrice."

L'enquête publique

En application des dispositions de l'arrêté n° 10-041 du président de la communauté de communes de la Terre des 2 caps du 11 mars 2010, le projet de Scot sera soumis à enquête publique, durant 35 jours, du 31 mars au 4 mai 2010 inclus.

Michel Niemann, ancien directeur général des services de la Ville de Coquelles, a assumé les fonctions de président de la commission d'enquête, assisté de Claudette Bocquet, ancien maire de Bonningues-lez-Calais, et de Michel Damboise. Les 15 permanences, comprises entre le 31 mars et le 4 mai dernier, ont vu défiler quelques dizaines de personnes pour une trentaine d'observations, de remarques et de propositions de modifications. Close le 4 mai dernier, l'enquête est désormais entre les mains de son commissaire qui remettra un rapport avec avis. Et remarques ?

Du paysage à perte de vue. Avant d'ajouter : "C'est pourquoi le Scot de la communauté de communes de la Terre des 2 caps s'inscrit dans une démarche prospective qui privilégie une approche globale et intégrée des problématiques d'aménagement permettant de comprendre et analyser le territoire dans toutes ses composantes et dynamiques." ►►►

►►► ques, d'identifier les impératifs de développement et de préservation, de relever les enjeux de valorisation, et de formaliser une stratégie qui se traduit en actions et se mesure à partir des conséquences sur l'environnement." Derrière le jargon, ce territoire se veut humble entre ses deux pôles calaisien et boulonnais. "La Terre des 2 caps fait le choix de construire une relation à venir basée sur une complémentarité équilibrée avec les deux territoires voisins de Calais et Boulogne-sur-Mer", indique le document d'orientation générale. Humble mais conscient des enjeux qui le mettent sur un pied d'égalité au regard de ses paysages. Un mot peut qualifier, entre autres, le territoire : ondoyant. Que ce soit les espaces agricoles, la frange côtière ou le bassin carrier, la Terre des 2 caps ondule. Et verse dans "l'insolite" avec ses bunkers logés dans les dunes, ses pics témoins "d'accidents géologiques" de ses falaises. A cet égard, la main de l'homme a été à la fois économe et plus que décisive. Autour de Marquise, Ferques et Rinxent, les carrières. Creuset de la richesse historique du territoire, l'activité fait vivre des centaines de personnes et plonge à 100 mètres de profondeur. Sur la côte, les champs offrent le

côté champêtre d'une nature exploitée en bonne intelligence. Sur cette zone exceptionnelle de beauté, l'agriculture a une place de choix. Elle occupe et entretient 70% du territoire de la communauté de communes. C'est une vitrine pour les voyageurs et une carte pour se positionner avant les Jeux olympiques de Londres en 2012.

Un enjeu écologique et touristique majeur. Les réflexions du Scot sont nombreuses ; diagnostics et préconisations se succèdent tout au long des centaines de pages des divers documents du dossier. En termes d'habitat, "le Scot prévoit que les PLU identifient les espaces potentiels de renouvellement urbain, notamment par un état des lieux des friches sur le modèle de l'étude de mutabilité réalisée sur le territoire de Marquise. Ces espaces devront être prioritaires dans les projets d'aménagement. Les besoins en espaces d'extension urbaine pourront se faire hors zone urbanisée (dont zone agricole) dans le cadre quantitatif et qualitatif strict fixé par le Scot. Ces extensions de l'urbanisation pourront être autorisées sous certaines conditions (continuité avec le bâti existant, projet d'ensemble...) et dans des densités minimales à atteindre ; de 20 à 30 loge-



La préservation des magnifiques paysages littoraux font débat. Ici à Tardingen.

ments à l'hectare en fonction de l'entité paysagère". La population du territoire devait croître de 1 750 habitants d'ici 2020. Soit un total d'environ 22 500 habitants (chiffres Filocom de 2005). Pour les accueillir, un nouveau quartier devrait voir le jour autour de la gare de Marquise-Rinxent. Parallè-

lement, une nouvelle voie de contournement serait réalisée au sud de l'arc urbain autour de Marquise. Ce même arc urbain serait la zone réservée à tout développement industriel. Le développement économique repose également sur les dix zones d'activité (essentiellement artisanales) ►►►

Le territoire

Le Pays Terre des 2 caps se compose de trois entités différentes et complémentaires. Au centre, l'urbanité se conjugue avec l'activité industrielle des carriers de Marquise, Ferques ou encore Rinxent. Au sud, un croissant vert tout en relief donne un paysage champêtre de bocages et de bois dans les villages d'Hervelinghen, de Wacquinghen, Wierre-Effroy. Enfin, en front de mer, Wissant, Tardingen, Audinghen, Audresselles ou Ambleteuse montrent des atouts où les falaises crayeuses délimitent les champs. Avec 21 communes pour à peine 20 000 habitants, la Terre des 2 caps a su trouver sa place.

VOUS AVEZ TOUJOURS
RÊVÉ DE FAIRE DÉCOLLER
VOTRE PROJET ?

JEUDIS :
20, 27 MAI,
3 et 10 JUIN

ENTRÉE GRATUITE

LE MOIS DE LA CRÉATION
D'ENTREPRISE
EN CÔTE D'OPALE

CONFÉRENCES
EXPOSANTS

- Jeudi 20 mai 2010 à Calais
- Jeudi 27 mai 2010 à Dunkerque
- Jeudi 3 juin 2010 à Montreuil-sur-Mer
- Jeudi 10 juin 2010 à Boulogne-sur-Mer

Communauté de Communes
Terre des 2 Caps



www.opalecreation.fr

▶▶▶ et restreintes) que compte le territoire. Dans un futur proche, le Scot recommande la "création d'une zone unique d'éolien dans la continuité du parc éolien de Fiennes (cinq unités) (rapport de présentation P 7)". Sur le plan climatique, la Terre des 2 caps est soumise à un climat sous influence océanique, argumente le rapport de présentation : "La région est souvent reconnue comme une région venteuse pendant toute l'année. Le nombre de jours où la vitesse maximale du vent est supérieure à 16 m/s est de 120,7 par an." De quoi alimenter les recettes fiscales de la collectivité. Celle-ci met fortement l'accent sur l'aspect touristique propre à sa nature paysagère et met en garde. "Le trait de côte recule sensiblement avec un recul moyen estimé à 50 cm/an. La problématique est sérieuse et permanente en sommet et en pied de falaise avec des risques de chute ou d'écrasement. La rupture de pente importante au niveau de la plaine marécageuse de la Slack, la concentration des écoulements à la confluence de la Slack et de ses affluents, l'insuffisance du lit et le sous-dimensionnement des ouvrages de franchissement sont à l'origine de phénomènes d'inondation importants et fréquents. Les changements climatiques induisent une augmentation du niveau marin qui accentue la fragilité du littoral et remet en cause, dans un futur proche, l'efficacité des défenses existantes. Les conséquences sont sérieuses et doivent être prises en compte. L'effondrement de la digue-promenade de Wissant en 2007 en est l'illustration la plus marquante. Les immeubles en front de mer, menacés d'effondrement, ont dû être évacués et la mer a

investi les rues à l'arrière. L'altitude de la commune, globalement basse (quelques mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers de vives eaux), et les assauts répétés des marées mettent en péril la pérennité de cette station balnéaire. Les enjeux humains et socio-économiques sont considérables. Les restes du Mur de l'Atlantique, mis à nu, permettent également d'apprécier la rapidité du recul du trait de côte au niveau de la dune d'Aval, digue naturelle protégeant les marais de Tardinghen." C'est dans cette dernière commune, la plus petite du territoire, qu'est née une inquiétude.

La Côte affiche sa vigilance. Surprotégées (?) par la loi littoral, les communes et les hameaux entre les caps sont le collier de perles de la communauté. De là à la sanctuariser à outrance en gelant tout développement, l'idée a fait son chemin dans les esprits des élus de ces communes. *Quid de l'agriculteur qui ne peut plus se développer ou élargir son activité en créant un gîte ? "Le Scot favorise les réhabilitations des vieux bâtiments agricoles pour en faire des hébergements touristiques. Ces réhabilitations pourront avoir des impacts négatifs si cela est mal encadré, ces bâtiments devenant alors le centre d'une nouvelle urbanisation. Elles peuvent néanmoins permettre d'améliorer les paysages agricoles",* est-il écrit dans le DOG. Mieux : "Le Scot de la Terre des 2 caps affirme son choix de développer une agriculture durable et de sauvegarder le maximum d'exploitations agricoles et les milieux associés. Il prévoit de permettre la diversification de l'agriculture par la création d'équipements agrotouristiques (gîtes



L'ancien maire de Tardinghen, Paul Cousin, est venu soutenir ses ex-administrés lors de leur manifestation du 4 mai dernier.

à la ferme') et de structures de vente de produits locaux, et son évolution fortement liée à la politique communautaire." Les littoraux ne s'en montrent pas satisfaits et ont manifesté devant l'hôtel communautaire le 4 mai dernier, jour de la clôture de l'enquête publique. Ils réclament le droit de pouvoir agrandir de manière raisonnée leur exploitation ou de changer d'affectation leurs bâtiments. Surtout, ils veulent voir inscrites ces possibles développements dans la version finale du Scot et demandent l'arbitrage de l'Etat. Pour les rassurer encore, on lira que "les coupures d'urbanisation retenues à l'échelle du Scot sont à délimiter précisément par les plans locaux d'urbanisme". Les élus des communes auraient donc quelques marges d'appréciation, si l'Etat ne se montre pas trop sévère en matière de

permis de construire. Le DOG ouvre des possibilités quand il énonce que "le DOG ouvre des marges : les bâtiments existants à usage d'habitation sont exclus du L 146-61. Il est permis des extensions mesurées des habitations existantes sans création de nouveaux logements et dans le respect d'une qualité d'intégration paysagère. Les exploitations agricoles sont également exclues du L 146-6 afin de permettre, à proximité immédiate des bâtiments existants, des extensions des exploitations et des mises aux normes". Moins compliquée demeure la résolution des perspectives du bassin urbain et carrier.

Le bassin carrier choyé. Là, les acteurs du territoire sont plus unanimes, soucieux de leur relation avec ce qui fonde leur richesse fis- ▶▶▶

►►► cale. Et tout semble optimiste : "Le gisement est exploitable pendant encore une centaine d'années" d'après les documents du Scot. La crise est loin pour les trois exploitants. Pourtant, la transformation du paysage sera d'ampleur : "L'exploitation du sous-sol se superpose aux espaces agricoles et générera la mise en dépôt de 58 millions de mètres cubes de stériles jusqu'en 2024. D'où le risque de voir le paysage se défigurer dans un territoire sensible du parc naturel régional des caps et des marais d'Opale." Les élus et les industriels ont trouvé un accord : "Les représentants des carrières, les élus et les administrations se sont concertés et ont abouti en novembre 1994 à la signature d'un protocole

d'accord qui consistera à modeler un vaste paysage de 600 hectares intéressant neuf communes cosignataires. Les cinq exploitations extractives du bassin carrier de Marquise ont également été cosignataires de cet accord. Ainsi, les documents d'urbanisme en vigueur intègrent un zonage particulier pour les secteurs dont le sous-sol est riche en matériaux susceptibles d'être exploités. Le règlement préserve la possibilité d'exploitation, ainsi que la transformation du produit brut extrait." L'enjeu n'est pas que fiscal : 533 emplois directs et 80 dans le transport des matériaux dépendent des carrières. Au terme (lointain) de l'exploitation, les carrières de la partie centrale formeront un lac d'environ 450 hectares, cerné sur



Au conseil communautaire de la Terre des deux caps. Au premier plan, Martial Herbert, président.

ses côtés nord-est et sud-ouest par des lignes continues de collines boisées. Un paysage créé par la main de l'homme qui fait les affaires du territoire. Puisse la problématique littoral faire écho de la même manière... ■

1. Loi littoral du 3 janvier 1986. Votée à l'unanimité, elle comporte un ensemble de mesures relatives à la protection et à l'aménagement du littoral et des plans d'eau intérieur. Elle est codifiée par les articles L 146-1 à L 146-9 du code de l'urbanisme.

72h pour booster votre développement international

International
week
Nord-Pas de Calais 2010

LES RENDEZ-VOUS
EXPERTS

réunir vos opportunités sur
40 marchés internationaux

ORLÈANS 9 juin
LYON 10-11 juin
BRUXELLES 10 juin
LILLE 11 juin

Contact : 03 59 56 21 64
Inscrivez-vous en ligne sur
www.international-week.net

